

CONSEIL
Cent huitième session

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL
A LA CENT HUITIEME SESSION DU CONSEIL

M. William Lacy Swing

28 novembre - 1^{er} décembre 2017

Genève

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL A LA CENT HUITIEME SESSION DU CONSEIL

INTRODUCTION

1. Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, c'est un honneur de vous accueillir à la cent huitième session du Conseil. Je vous souhaite la bienvenue au nom de nos 10 000 collègues qui travaillent dans plus de 440 endroits dans le monde, sur les cinq continents.

2. Tout d'abord, je tiens à remercier sincèrement le Président sortant, M. l'Ambassadeur John Paton Quinn (Australie) pour son engagement et le travail considérable qu'il a accompli au cours de l'année écoulée. Je tiens également à souhaiter la bienvenue aux membres nouvellement élus du Bureau du Conseil de l'OIM : la Présidente, Mme l'Ambassadeur Marta Maurás (Chili), le Premier Vice-Président, M. l'Ambassadeur Negash Kebret Botora (Ethiopie), le Second Vice-Président, M. l'Ambassadeur Carsten Staur (Danemark), et le Rapporteur, M. l'Ambassadeur Evan P. Garcia (Philippines).

3. L'OIM est une organisation qui appartient à ses Etats Membres. De ce fait, et en ma qualité de haut responsable élu, je m'adresse à vous chaque année pour vous présenter mon rapport sur la manière dont moi-même et l'Administration avons, en votre nom, mené les activités de l'Organisation au cours des douze mois qui se sont écoulés depuis la précédente session ordinaire du Conseil. Le présent rapport traitera des thèmes de la continuité, de la cohérence et du changement, que j'avais définis comme étant les priorités de mon second mandat lors de ma réélection en 2013.

4. Mon rapport s'articule autour des thèmes de la continuité, là où cela s'est révélé utile pour l'Organisation, ainsi qu'il est énoncé en partie dans la résolution du Conseil n° 1309 du 24 novembre 2015 ; de la cohérence, avec des acteurs à l'échelle régionale et mondiale pour améliorer la compréhension et la coopération sur les questions de migration ; et du changement, quand il est justifié et possible. Plus détaillé que celui présenté à la vingt et unième session du Comité permanent des programmes et des finances, il a pour objet de susciter vos points de vue sur ces trois thèmes, qui peuvent orienter l'action future de l'Organisation.

5. Auparavant, toutefois, j'estime qu'il est de mon devoir de récapituler les faits survenus depuis notre dernière rencontre, leurs incidences sur l'Organisation et ses domaines d'activité futurs, et leurs conséquences pour ceux-ci.

MISE EN CONTEXTE

6. Depuis notre dernière rencontre dans ce cadre, une série de faits nouveaux survenus à l'échelle mondiale ont accaparé une grande partie du temps et de l'énergie de l'OIM, ainsi que de vos ressources. Ce sont notamment : a) huit situations d'urgence humanitaire de niveau 3 décrétées à l'échelle du système et en interne – un nombre record absolu – dont certaines étaient accompagnées d'une flambée de maladie menaçant la santé publique, comme le choléra au Yémen ; b) un nombre sans précédent de catastrophes naturelles sur presque tous les continents, au cours desquelles, comme dans le cas de catastrophes d'origine humaine, les migrants sont souvent touchés de façon disproportionnée ; c) une multiplication des politiques

identitaires et chauvines, attisées par des politiques populistes qui adhèrent à une vision de la peur de l'autre, mettant les migrants en danger, privant les sociétés de leurs contributions et menaçant certains groupes ethniques ; d) l'exacerbation des sentiments hostiles aux migrants et aux réfugiés, qui vont jusqu'à peser sur certaines élections nationales et déterminer la formation de coalitions au lendemain d'élections, et qui nourrissent des discours anti-migrants.

7. Sur une note plus positive, l'OIM a, dans le même temps, entrepris d'apporter son concours à la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour les migrations internationales, aux deux cofacilitateurs (le Mexique et la Suisse) et au Président de l'Assemblée générale pendant la phase de consultations devant conduire aux négociations sur un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui commenceront en février 2018. Ce faisant, elle s'acquitte du rôle d'appui clé qui lui est dévolu par la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et la résolution relative aux modalités (résolution de l'Assemblée générale 71/280 du 6 avril 2017), à savoir assurer le service des négociations conjointement avec le Secrétariat des Nations Unies.

8. Dans l'exercice de cette fonction d'appui, l'OIM a été le premier organisme des Nations Unies à mettre du personnel à la disposition du Bureau de la nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général pour les migrations internationales, qui sera la Secrétaire générale de la conférence intergouvernementale prévue en 2018 en vue de l'adoption du pacte mondial. L'Organisation a également participé à la rédaction de documents pour les six consultations thématiques informelles et, avec ses bureaux régionaux et de pays, a activement contribué à l'organisation de consultations nationales, régionales et mondiales sur le processus relatif au pacte mondial, piloté par les Etats.

9. L'OIM a pris d'autres mesures d'appui, comme suit : recrutement d'un consultant issu de la société civile pour faire en sorte que celle-ci se fasse dûment entendre lors des consultations relatives au pacte mondial ; fourniture d'une expertise politique et technique aux commissions régionales des Nations Unies pour leurs consultations régionales ; organisation de la septième Réunion mondiale des présidents et secrétariats des processus consultatifs régionaux sur la migration, qui a réuni des représentants de 22 processus régionaux, interrégionaux et mondiaux et a porté sur le pacte mondial ; organisation de deux ateliers du Dialogue international sur la migration en 2017, à New York (avril) et à Genève (juillet), exclusivement consacrés au pacte mondial ; et création du Groupe de recherche sur la migration (Migration Research Leaders Syndicate), qui réunit 36 des meilleurs chercheurs du monde spécialistes des questions de migration pour qu'ils enrichissent le processus relatif au pacte mondial par leurs points de vue.

10. Le passage au statut d'organisme des Nations Unies s'est globalement déroulé sans heurts et sans surprises. Comme on pouvait s'y attendre, il a nécessité d'apporter quelques ajustements au programme de travail et au budget de l'Organisation. Cependant, chacun de ces ajustements a nettement été compensé par les avantages considérables qui s'en sont suivis, dont le principal réside dans le fait que l'OIM dispose d'un « siège à la table des délibérations ». Au début du mois, par exemple, j'ai assisté à ma première réunion en tant que membre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). L'OIM jouit, en outre, d'un meilleur accès aux informations et au financement dont elle a besoin et, grâce à son statut d'« organisme des Nations Unies chargé des migrations », elle est bien plus facilement identifiée par le public comme par les médias. Ainsi, elle est plus largement respectée et citée dans et par les médias, et est invitée à assumer des responsabilités plus vastes et plus grandes depuis son entrée dans le système des

Nations Unies. Il n'en demeure pas moins que l'image de marque et le positionnement de l'Organisation continuent de poser des difficultés, en raison de la complexité du phénomène migratoire actuel et du climat délétère dans lequel s'inscrit la mobilité humaine.

11. Au vu de ce qui précède, la décision que vous avez prise en tant qu'Etats Membres de maintenir les deux groupes de travail que vous aviez établis – le Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et les questions y afférentes et le Groupe de travail sur la réforme budgétaire – s'est révélée avisée. Ces groupes de travail nous ont permis non seulement d'entendre régulièrement votre avis et vos préoccupations, mais aussi de vous tenir étroitement informés des faits nouveaux survenus dans ces deux domaines importants.

12. Dans ce contexte d'intense activité, il apparaît de plus en plus clairement que l'OIM réalise pleinement ses potentialités en tant qu'organisation. Le trait qui la caractérise peut-être le mieux aujourd'hui est la croissance – qui est phénoménale à tous égards, qu'il s'agisse du nombre de projets, des effectifs ou des Etats Membres – ce qui transparaît dans l'élargissement continu du budget de l'Organisation et de la présence de cette dernière dans le monde. Une enquête interne montre que, parmi tous les organismes des Nations Unies, l'OIM se situe au cinquième rang pour ce qui est des effectifs, et au huitième rang sous l'angle du budget. Je suis également fier de savoir que l'OIM est l'organisme des Nations Unies dont le pourcentage de membres du personnel déployés sur le terrain est le plus élevé : 97 % pour un effectif de 10 000 personnes. S'il est vrai que la croissance de l'Organisation exige une augmentation proportionnelle de son financement de base, il n'en demeure pas moins que nous sommes fiers de notre modèle d'activité, qui a permis de maintenir le niveau des dépenses administratives invariablement à 3 ou 4 % du budget au fil des ans.

13. En outre, face à cette croissance, nous nous employons assidûment et délibérément à consolider l'Organisation en la dotant des structures et de l'architecture requises. Par exemple : a) des progrès énormes, quoique insuffisants, ont été réalisés dans le domaine de la formation et de l'organisation des carrières ; b) une série de réunions ont été organisées pour les spécialistes thématiques dans des domaines tels que la réinstallation, le retour, les médias et les ressources, et pour les membres du personnel national, en vue de créer des « communautés d'intérêts » et un esprit de corps ; c) des réunions des comités de coordination de la gestion et des politiques se sont régulièrement tenues afin de pouvoir suivre l'évolution de la situation ; d) le programme de rotation, que j'ai lancé lors de ma nomination en 2008, est largement considéré comme une politique de développement des carrières, qui profite tout à la fois à l'Organisation et aux membres du personnel visés ; et e) des réunions de chefs de mission ainsi que des retraites pour les hauts responsables sont organisées tous les deux ans.

POINTS PRIORITAIRES

14. A l'heure où nous commençons à tourner nos regards vers les cinq prochaines années, un certain nombre de points prioritaires appellent, selon moi, notre attention immédiate. Ils sont énoncés ci-après.

Suivi donné au pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

15. Une fois qu'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières aura été adopté, il faudra songer à son suivi. L'une des questions actuellement à l'étude concerne le type de mécanisme qui sera nécessaire pour veiller à la mise en œuvre du pacte mondial et au respect des responsabilités et engagements communs convenus par les Etats. Une autre question est de savoir qui aura la responsabilité de ce mécanisme de suivi.

Politique

16. Bien qu'elle ait produit une quantité relativement importante d'orientations stratégiques sur toutes sortes de questions, l'OIM reste souvent assimilée à un organisme purement opérationnel. Cette vision dissimule le fait que nos politiques découlent dans une large mesure de notre expérience sur le terrain – une réalité généralement méconnue du public. Pour remédier à cette situation, il faut intensifier nos efforts en la matière, par exemple en créant au sein du Bureau du Directeur général une Unité des politiques, qui pourrait devenir un département additionnel chargé de la planification des politiques.

Analyse des données et des tendances

17. Dans le même esprit, en sa qualité d'organisme chef de file pour les questions de migration, l'OIM doit faire en sorte d'être une source de première importance pour la collecte et l'analyse de données sur la migration. La mise en place, en 2015, du Centre mondial d'analyse des données sur la migration à Berlin avec l'aide du Gouvernement allemand, a marqué une première étape importante sur cette voie, de même que la création du Groupe de pilotage des données.

Examen de la réforme structurelle

18. Presque dix ans se sont écoulés depuis que l'OIM a procédé à sa dernière réforme structurelle. Celle-ci avait conduit à la création de neuf bureaux régionaux dotés des ressources voulues, de postes de spécialistes thématiques dans divers domaines relatifs à la migration, du Comité de coordination de la gestion et du Comité de coordination des politiques, et de quatre départements au Siège. Un examen de la structure réalisé en 2014 a fait apparaître que celle-ci fonctionnait dans une large mesure comme escompté. Il n'en demeure pas moins – en raison du temps qui passe, de la croissance inexorable de l'Organisation et de l'intérêt porté aux questions de migration à l'échelle mondiale – qu'un nouvel examen portant sur la période 2018-2019 serait utile pour l'Organisation et vous permettrait, à vous les Etats Membres, de vous assurer que les structures voulues sont en place.

Attention renouvelée aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

19. L'immense majorité de l'aide fournie par l'OIM lors de crises humanitaires est destinée aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays – par exemple, en Iraq, en Libye, en République arabe syrienne et au Yémen. L'OIM est l'un des plus importants acteurs dans le monde en ce qui concerne les déplacements internes, et l'un des rares à entretenir une présence opérationnelle longtemps avant, pendant et bien après une crise. Si, pendant une grande partie de l'année à venir, l'attention restera axée sur les deux pactes mondiaux – sur les migrations et sur les réfugiés – 2018 marquera aussi le vingtième anniversaire des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays – l'occasion de braquer une nouvelle fois les projecteurs sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Forte de son Cadre de réponse aux déplacements internes, lancé à la vingtième session du Comité permanent des programmes et des finances tenue en juin de cette année, et en sa qualité de seule organisation dont la constitution mentionne les personnes déplacées, l'OIM accordera une place plus grande à cette question sur le terrain et dans le cadre de ses campagnes de mobilisation de l'opinion en matière d'appui aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans le monde tout au long de cette année anniversaire et au-delà.

CONTINUITE

20. Les mesures prises en matière de continuité se sont appuyées sur les gains réalisés là où cela s'est révélé utile pour l'Organisation, notamment dans les domaines prioritaires de mon premier mandat : a) l'adhésion pleine et entière des Etats Membres ; b) les partenariats ; et c) le professionnalisme du personnel. Au cours de l'année dernière, nous avons poursuivi nos efforts dans ces domaines.

Adhésion pleine et entière

21. L'adhésion pleine et entière des Etats Membres à l'Organisation a contribué de manière déterminante à assurer la continuité pendant la période de croissance et de transition que vient de connaître l'OIM. L'Administration poursuit sa mobilisation des Etats Membres en organisant diverses réunions et consultations, et aussi en apportant un soutien technique et administratif à leurs initiatives.

Croissance de l'OIM

22. La croissance de l'Organisation se poursuit à un rythme soutenu. En 2017, les dépenses devraient atteindre 1,8 milliard de dollars E.-U., soit environ 10 % de plus qu'en 2016. On s'attend à ce que le total des dépenses, correspondant à 3 500 projets actifs et gérés par près de 11 000 membres du personnel, franchisse la barre des 2 milliards de dollars E.-U. en 2018, ce qui est remarquable si l'on songe qu'en 2009, les dépenses opérationnelles totales de l'OIM se situaient à un peu moins de 1 milliard de dollars E.-U., correspondant à 2 300 projets gérés par quelque 7 000 membres du personnel – soit 3,04 personnes par projet – et qu'en 2018, ce rapport restera à un niveau similaire – 3,14 personnes par projet – alors que les dépenses auront pratiquement doublé. Presque tous les indicateurs font apparaître que l'Organisation s'est considérablement développée, et qu'elle est maintenant environ 10 fois plus grande qu'il y a vingt ans.

23. Aux sessions du Conseil tenues en 2016, quatre nouveaux Etats sont devenus Membres de l'Organisation : la Chine, les Iles Salomon, les Tonga et les Tuvalu. Aujourd'hui, nous sommes heureux d'accueillir deux nouveaux Membres, les Iles Cook et Cuba, ainsi qu'un nouvel Etat observateur, le Koweït, ce qui porte à 168 le nombre d'Etats Membres, et à huit le nombre d'Etats observateurs. Avec 43 Etats Membres de plus qu'en 2008, l'OIM se rapproche de son objectif d'universalité.

Groupe de travail sur la réforme budgétaire

24. Le Groupe de travail sur la réforme budgétaire a repris ses travaux cette année ; son mandat a été révisé et entériné par le Comité permanent des programmes et des finances le 22 juin. J'appuie sans réserve les travaux du Groupe, et je suis très sensible aux efforts qu'il déploie pour qu'en cette période de croissance, d'évolution et de changement, l'Organisation reste dotée de solides fonctions essentielles et de direction.

Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et les questions y afférentes

25. Le Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et les questions y afférentes reste l'organe approprié pour examiner les questions d'importance pour les Etats Membres qui concernent directement nos relations avec les Nations Unies. Les

discussions du Groupe de travail ont contribué pour beaucoup à l'entrée de l'OIM dans le système des Nations Unies, et ses réunions sont l'occasion de faire le point de l'état d'avancement du processus d'élaboration d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui déterminera dans une large mesure la façon dont les migrations internationales seront gérées à l'avenir.

Partenariats

26. L'Organisation a continué de nouer et de renforcer des partenariats avec d'autres organisations internationales, des organisations économiques régionales et des organisations de la société civile, et d'établir de nouveaux partenariats public-privé.

Mobilisation des donateurs, outils et obligation redditionnelle

27. Les bureaux de l'OIM du monde entier tiennent les donateurs informés en organisant à leur intention des séances d'information et des visites sur le terrain. La plupart des bureaux sont en mesure de présenter des rapports aux donateurs en temps voulu. Des retards peuvent être dus à des impératifs tels que l'approbation gouvernementale, ou à des impondérables comme la connexion à Internet dans des zones reculées.

Financement

28. Les bureaux de pays ont signalé que la lutte contre la traite, l'aide aux migrants vulnérables et la santé des migrants sont les trois domaines qui manquent le plus cruellement de fonds. Nous recherchons de nouvelles sources de financement dans ces secteurs, par exemple en établissant des partenariats public-privé destinés à améliorer l'intégrité des chaînes d'approvisionnement en main-d'œuvre migrante.

Fonds de l'OIM pour le développement

29. Ce mécanisme de financement a permis à de nombreux Etats Membres de renforcer leurs capacités en matière de gestion des migrations et de lancer de nouvelles initiatives qui se sont révélées très utiles pour les bénéficiaires (gouvernements, migrants, diasporas ou société civile). En 2017, le Fonds a approuvé 53 nouveaux projets ; son budget de fonctionnement s'est élevé à 8,9 millions de dollars E.-U., comprenant également les dépenses d'administration et de perfectionnement du système PRIMA d'information et de gestion des projets. J'invite instamment les Etats Membres à continuer d'alimenter ce mécanisme de financement par des contributions directes.

Prorogations à coût nul

30. Bien que la plupart des projets soient achevés dans les délais, l'OIM est parfois contrainte de demander des prorogations à coût nul, principalement par suite de retards causés par des raisons administratives indépendantes de la volonté de l'Organisation, ou d'obstacles rencontrés pour accéder à des zones reculées ou difficiles. Dans tous les cas, les demandes sont coordonnées avec les donateurs ; le plus souvent, elles sont justifiées et visent expressément à apporter des améliorations aux projets, comme économiser des fonds ou parachever des activités dans des environnements complexes.

Visibilité et communication externe

31. L'OIM veille à ce que la migration et les migrants figurent en permanence au rang des préoccupations politiques et sociales. Une communication puissante et efficace lui permet de contribuer à un discours plus positif sur les migrants, notamment en périodes de flux migratoires massifs et de tensions risquant de nuire à la cohésion locale. L'Organisation forme des membres du personnel aux médias et à la communication par des séminaires en ligne hebdomadaires, des formations individuelles à l'intention des collègues en visite au Siège, des formations dans les bureaux et d'autres types de formation. Les directives de l'OIM relatives à l'identité visuelle et la stratégie de communication de l'Organisation sont en cours d'élaboration.

Professionnalisme

32. Le professionnalisme a continué d'être renforcé par des innovations en matière de dotation en effectifs et par des formations destinées à faire en sorte que les membres du personnel connaissent les politiques et principes appropriés qui régissent notre action et sachent comment les mettre en œuvre.

Dotation en effectifs

33. L'Organisation emploie aujourd'hui plus de 10 000 personnes, réparties dans le monde entier, dont 3 % seulement sont basées au Siège. Au cours de l'année écoulée, elle a poursuivi ses efforts pour parvenir à la parité hommes-femmes à l'échelle mondiale. Elle emploie actuellement 53 % d'hommes et 47 % de femmes. Malgré certains progrès, nous sommes encore loin de la parité hommes-femmes aux postes supérieurs. A titre d'exemple, 35 % des fonctionnaires de grade P-5 sont des femmes, soit 4 % de plus que l'année dernière ; aux grades D-1 et D-2, le pourcentage de femmes se situe à 29 %, soit 5 % de plus que l'année dernière.

Recrutement

34. En 2017, l'OIM a continué d'utiliser son nouveau système d'e-recrutement, qui avait été mis en place en 2016 pour simplifier les procédures et clarifier les rôles et responsabilités, avec pour objectif général de sélectionner et de déployer le personnel avec rapidité et efficacité. De janvier à juin 2017, 77 % du personnel interne a été recruté sur le plan international, sur la base d'avis de vacance ou d'avis de vacance spéciaux. En outre, 33 membres du personnel national ont été promus à la catégorie des administrateurs.

Santé et représentation du personnel

35. L'OIM a entrepris d'élaborer une stratégie globale en matière de santé mentale, qui comporte des aspects préventifs, proactifs et réactifs et est fondée sur les conclusions d'une évaluation détaillée. Cette stratégie portera sur le continuum de la santé mentale, qui va du bien-être mental à la maladie mentale, y compris les besoins d'intervention à l'échelle de l'individu, de l'Organisation et de la direction.

36. Le Comité de l'Association du personnel promeut les droits et défend les intérêts de l'ensemble du personnel de l'OIM, et sert d'intermédiaire avec l'Administration pour les questions intéressant le personnel. En 2017, il a été décidé de créer l'Association mondiale du personnel, qui représentera le personnel du monde entier sous la direction d'un président à temps plein.

Gestion de la performance

37. L'OIM se sert de son système d'évaluation du personnel pour apprécier les résultats du personnel. En moyenne, le taux de participation sur le terrain est de 79 %, tandis qu'au Siège il se situe à 51 %. Dans les bureaux régionaux, la participation est de : 99 % à Vienne ; 96 % à Buenos Aires ; 88 % à Pretoria ; 86 % à Bangkok ; 81 % à Nairobi ; 80 % à Dakar ; 74 % au Caire ; 71 % à Bruxelles ; et 60 % à San José. Aux centres administratifs de Panama et de Manille, elle se situe respectivement à 79 % et à 55 %.

Conditions d'emploi homogènes

38. L'Organisation estime que les conditions d'emploi doivent être les mêmes pour tout son personnel. C'est pourquoi elle s'emploie à le traiter de façon juste et équitable, quel que soit le lieu d'affectation. A cette fin, elle a continué de mettre en œuvre le Règlement unifié du personnel dans tous les pays où elle mène des opérations, à l'intention du personnel de la catégorie des services généraux, y compris les agents recrutés sur le plan national. Au 30 juin 2017, 50 % du personnel de la catégorie des services généraux était couvert par le Règlement unifié.

Normes de conduite

39. L'OIM attend de tout son personnel qu'il se conforme strictement à ses normes de conduite, et exige que tous les environnements de travail soient exempts de harcèlement. Par ailleurs, elle applique une politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'encontre de ses bénéficiaires. Au 30 juin 2017, 4 000 employés de l'OIM avaient suivi la formation à la déontologie en utilisant le module de formation en ligne élaboré récemment.

Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

40. La protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles (PSEA) est restée une priorité pour l'Organisation. Depuis 2010, je suis le défenseur de la PSEA du Comité permanent interorganisations (IASC). Par ailleurs, je fais partie d'un groupe de travail de haut niveau mis sur pied à la demande du Secrétaire général des Nations Unies pour améliorer l'approche suivie par les Nations Unies en matière de prévention et de riposte aux actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

41. L'année dernière, l'OIM a poursuivi ses efforts en matière de prévention et de riposte aux actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des travailleurs humanitaires lors d'interventions humanitaires. A la fin de juin 2017, 32 bureaux de l'OIM participaient à un réseau ou à une équipe spéciale chargé de la PSEA au niveau national. En outre, 29 bureaux ont assuré une formation à la PSEA à l'intention du personnel de l'OIM et de participants externes, et 18 ont participé à un mécanisme interorganisations de plainte ou de retour d'informations, surtout axé sur l'obligation redditionnelle en général ou sur la PSEA. Par ailleurs, 58 bureaux ont mis en place un mécanisme interne de dépôt de plaintes. Au Siège, l'OIM a lancé un projet visant à mettre en place œuvre des outils et des bonnes pratiques interorganisations en matière de PSEA pour le compte du IASC. De janvier à juin 2017, elle a fourni une assistance technique sur la question à six réseaux PSEA d'équipes de pays pour l'action humanitaire et d'équipes de pays des Nations Unies en vue de la création de mécanismes conjoints de plainte et de retour d'informations, et a assuré à leur intention une formation approfondie. Les formations se poursuivront l'année prochaine.

Suivi et évaluation

42. L'OIM continue de s'employer à renforcer le suivi et l'évaluation au sein de l'institution car il s'agit de fonctions essentielles de l'Organisation. En juin 2017, huit bureaux régionaux sur neuf employaient un fonctionnaire chargé du suivi et de l'évaluation. Récemment mis en place, le réseau de spécialistes du suivi et de l'évaluation est constitué de 108 membres du personnel qui mettent en commun des pratiques exemplaires et fournissent un avis en matière de suivi et d'évaluation. Au premier semestre de 2017, les bureaux de l'OIM ont signalé que 48 nouvelles évaluations avaient été achevées. L'OIM a entrepris d'élaborer des directives en matière de suivi et d'évaluation ainsi que des formations à l'intention des spécialistes internes.

COHERENCE

43. L'Organisation s'emploie à assurer la cohérence de son action en collaborant avec des partenaires à l'échelle mondiale et régionale, de façon à ce que la gestion des migrations débouche sur des résultats mutuellement bénéfiques. Elle estime que la collaboration avec des tiers améliorera la compréhension et la coopération concernant les questions de migration. Cet objectif ne peut être atteint que si les différentes unités au sein de l'Organisation œuvrent elles-mêmes à la réalisation de buts communs et sur la base de mêmes principes.

Cohérence interinstitutionnelle

Relations entre l'OIM et les Nations Unies

44. Le nouveau statut de membre du système des Nations Unies n'a pas eu d'incidences manifestes sur les opérations ou le modèle d'activité de l'Organisation, restés inchangés. Cette situation est conforme à la résolution du Conseil n° 1309 du 24 novembre 2015. Les aménagements administratifs, juridiques et politiques qui s'imposent à l'OIM et, plus généralement, dans le système des Nations Unies, sont mis en œuvre pour satisfaire à l'Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations, qui a été signé en 2016. Cependant, d'autres mesures ainsi que les coûts y afférents commencent tout juste à être identifiés à mesure que la coopération de l'OIM avec les Nations Unies continue de se renforcer.

45. Aujourd'hui, l'OIM est pleinement intégrée dans les principaux organes de coordination des Nations Unies énumérés dans l'Accord ONU-OIM. Ainsi, elle participe en qualité de membre à part entière au CCS et à ses organes subsidiaires (le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion, et le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD)), au IASC et au Réseau de planification stratégique des Nations Unies. Le Comité exécutif pour les affaires humanitaires, dont il est fait mention dans l'Accord ONU-OIM, a été dissous en 2017. L'OIM est aujourd'hui membre des six équipes régionales du GNUD.

46. D'autres entités des Nations Unies ont demandé le statut d'observateur auprès de l'OIM. Nous sommes heureux d'accueillir à la présente session du Conseil la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale. Aujourd'hui, 32 organes et organisations des Nations Unies ont le statut d'observateur auprès de l'OIM.

Partenariats

47. En ce qui concerne les nouveaux partenariats stratégiques conclus avec d'autres acteurs gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux (qui permettent à l'Organisation d'accéder à des financements et d'étendre sa présence dans le monde), l'OIM a signé sept nouveaux mémorandums d'accord, de portée mondiale, comme suit : avec le secrétariat du CCS, devenant ainsi partie à l'accord de mobilité interorganisations ; avec le secrétariat de l'IITA, devenant ainsi membre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide ; avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, sur les aspects opérationnels d'un programme conjoint intitulé « Mécanisme conjoint d'appui aux pays de réinstallation émergents » ; avec le Ministère des affaires étrangères du Japon, sur des services d'appui en matière d'évacuation d'urgence ; avec les Nations Unies, sur des arrangements administratifs afférents au laissez-passer des Nations Unies ; avec la Banque mondiale, devenant ainsi partie à l'Accord-cadre financier et administratif ; et avec le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Privilèges et immunités

48. D'importants efforts ont été faits au cours de l'année écoulée pour accroître le nombre d'Etats qui octroient à l'OIM des privilèges et immunités fondamentalement analogues à ceux énoncés dans la Convention de 1947 sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées. L'OIM bénéficie aujourd'hui de l'intégralité des privilèges et immunités dans 92 pays, dont 91 Etats Membres. Cinquante-sept pays (dont 51 Etats Membres) accordent à l'OIM des privilèges et immunités partiels. L'OIM ne jouit d'aucun privilège ou immunité dans 36 pays (dont 26 Etats Membres).

Données et éléments factuels

49. A l'appui de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données, l'OIM a créé le Groupe de pilotage des données chargé de lancer le programme de gouvernance des données, dont le but est de faire de l'OIM la référence mondiale pour les données sur la migration. Le Groupe a déjà élaboré la Politique relative à la gouvernance des données sur la migration et les directives y afférentes (*IOM Data Governance Guidelines*). Ces documents décrivent les acteurs institutionnels de la gouvernance des données et les processus décisionnels. Ensemble, ils forment le cadre de gouvernance des données. Le Groupe de pilotage des données a aussi décidé de créer un bureau de la gouvernance des données qui sera responsable du cadre et du programme de gouvernance des données.

Cohérence interne

Gestion axée sur les résultats

50. Au premier semestre de 2017, l'OIM a continué de simplifier la gestion axée sur les résultats à l'échelle institutionnelle pour qu'une solide cohérence institutionnelle oriente ses programmes et processus. Elle vise à mettre en évidence les résultats obtenus aux plans national, régional et mondial grâce à une méthode institutionnelle d'établissement de rapports axés sur les résultats.

51. En 2016, deux cadres de résultats ont été élaborés à l'échelle de l'Organisation : l'un destiné à identifier, suivre et rendre compte des résultats obtenus au regard du Cadre de gouvernance des migrations, et l'autre relatif à l'efficacité organisationnelle. Tous deux ont

été mis à l'essai pendant un an, ce qui a permis aux bureaux de mieux articuler la vision stratégique de l'Organisation avec ses activités menées à l'échelle mondiale. Le Cadre de gouvernance des migrations servira de base à l'élaboration de programmes ciblés, efficaces et stratégiques à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Cette approche axée sur les résultats repose sur la communication d'informations au moyen d'un questionnaire institutionnel en ligne. L'OIM a entrepris de soumettre ces deux cadres de résultats à un examen et d'élaborer une plateforme interactive qui améliorera l'analyse des résultats, la réflexion et la prise de décisions éclairées sur la base des informations recueillies sur le terrain. Le prototype de ce site Internet interactif qui, dans un premier temps, ne sera utilisé qu'en interne, sera accessible aux tiers ultérieurement conformément à l'engagement de transparence totale pris par l'Organisation. La communication sur la gestion axée sur les résultats s'est améliorée grâce aux séminaires en ligne organisés dans tous les bureaux extérieurs, et à des consultations approfondies menées avec les divisions thématiques du Siège sur le contenu du questionnaire institutionnel.

52. Pour illustrer le type de résultats que permet d'obtenir le questionnaire institutionnel, certains des éléments qui figureront dans le Rapport annuel 2017, qui ont été regroupés en s'appuyant sur les principes et objectifs du Cadre de gouvernance des migrations pour les catégoriser, sont présentés ci-après. Sauf indication contraire, les informations sont fondées sur des données du premier semestre de 2017.

Principe 1 : Adhésion aux normes internationales et garantie des droits des migrants

- Cent seize bureaux ont indiqué que l'égalité des sexes avait été intégrée dans leurs projets ou constituait l'objectif principal d'un de leurs projets, conformément à la Politique relative à l'égalité entre les sexes 2015-2019.
- La Politique humanitaire de l'OIM – Principes relatifs à l'action humanitaire – qui définit les principes, règles et normes professionnelles qu'il convient d'incorporer dans la formulation des stratégies de l'Organisation, la prise de décision et les pratiques relatives aux interventions humanitaires, est actuellement utilisée par environ 48 bureaux à des fins de sensibilisation et de coordination.
- L'OIM continue d'intégrer systématiquement la protection dans toutes ses activités en assurant des formations et en menant des actions de sensibilisation à l'échelle locale, régionale et mondiale. L'attachement et la contribution active de l'Organisation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du Comité permanent interorganisations relative à la protection dans les interventions humanitaires sont de plus en plus reconnus par les partenaires externes.
- Depuis son lancement, l'approche fondée sur les droits de l'OIM a été largement intégrée dans les projets de l'Organisation. Elle fournit des outils concrets pour faire en sorte que tous les droits soient dûment pris en considération lors de la conception et de la mise en œuvre des opérations. Soixante-treize pays ont indiqué qu'ils utilisaient déjà l'outil de suivi ou la liste de vérification de l'approche fondée sur les droits.

Principe 2 : Les politiques de migration et les politiques connexes ont intérêt à être formulées sur la base d'éléments factuels et selon une approche associant l'ensemble du gouvernement

- L'OIM a commencé d'étendre l'utilisation des indicateurs de gouvernance des migrations, essentiellement en révisant et en actualisant la méthodologie. Au cours de la deuxième phase de l'initiative, menée en 2017, des profils de pays ont été réalisés

pour 14 pays additionnels, qui portent à 29 le nombre de pays ayant fait l'objet d'une évaluation. Cette initiative est menée en partenariat avec l'Economist Intelligence Unit.

- En septembre 2017, l'OIM a lancé la plateforme commune de données relatives à la lutte contre la traite, qui met des données provenant de l'OIM et de ses partenaires à la disposition des chercheurs, des universitaires, des décideurs et des praticiens dans le respect de l'anonymat des victimes de la traite.
- En partenariat avec l'Organisation internationale du Travail et la Fondation Walk Free, et sous la bannière de l'Alliance 8.7, l'OIM a contribué à une publication intitulée *Global Estimates of Modern Slavery : Forced labour and forced marriage*, qui révèle l'ampleur de l'esclavage moderne. En 2016, environ 40 millions de personnes dans le monde ont été victimes de ce fléau. L'OIM poursuit ce partenariat en vue d'examiner la question de l'esclavage moderne dans le contexte des déplacements.
- A ce jour, la Matrice de suivi des déplacements de l'OIM a, en 2017, suivi quelque 15,5 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays grâce à plus de 200 points de surveillance des flux installés dans 48 pays, y compris le long des routes migratoires de la Méditerranée dans 15 pays d'origine et de destination. Surtout, elle a été la deuxième source de données sur les déplacements provoqués par un conflit utilisée pour le rapport *Global Report on Internal Displacement*, publié en 2017 par l'Observatoire des situations de déplacement interne, et l'une des cinq principales sources de données de la plateforme d'échange de données humanitaires (Humanitarian Data Exchange platform), qui est gérée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies.
- En sus des plus de cent publications et rapports sur la migration environnementale produits ces dernières années, l'OIM a fait paraître en 2016 et 2017 trois nouvelles publications phares, quatre documents d'orientation, huit aide-mémoire, six profils de pays et quatre fiches d'information sur la thématique migration, environnement et changement climatique, et a rédigé huit articles pour des éditeurs externes, afin de fournir les éléments factuels nécessaires à la formulation des politiques.

Principe 3 : Une bonne gouvernance des migrations repose sur de solides partenariats

- Les deux sessions du Dialogue international sur la migration de 2017 se sont tenues à New York et à Genève, respectivement en avril et en juillet, sous le thème général « Renforcer la coopération internationale en matière migratoire et la gouvernance des migrations en vue de l'adoption d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en 2018 ». Chacune d'elles a réuni plus de 300 représentants d'Etats, d'organisations internationales, de processus mondiaux, d'organisations de la société civile et du secteur privé.
- Outre les entités des Nations Unies déjà mentionnées, la présente session du Conseil a accueilli deux nouvelles organisations intergouvernementales en qualité d'observateur, à savoir le Parlement latino-américain et caribéen et Partenaires dans le domaine de la population et du développement. Le statut réciproque d'observateur a été octroyé à l'OIM en 2017 par le Groupe de la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie.
- Poursuivant sa collaboration avec des organisations non gouvernementales dont les buts et objectifs sont conformes à l'esprit et aux fins de sa Constitution, l'Organisation

a également accueilli AMEL Association International (Association libanaise d'action populaire) en qualité d'observateur à cette session du Conseil.

- En 2017, l'OIM a poursuivi ses efforts visant à faciliter une bonne gouvernance des migrations et la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle locale et municipale grâce, par exemple, à des outils tels que le manuel *Toolbox of Migration-related Elements for the City Resilience Strategy*. L'OIM est un partenaire du Forum des maires sur la mobilité, les migrations et le développement, dont la dernière réunion s'est tenue à Berlin en juin 2017.
- En 2017, l'OIM a organisé la septième Réunion mondiale des présidents et secrétariats des processus consultatifs régionaux sur la migration, qui a réuni des représentants de 22 processus régionaux, interrégionaux et mondiaux, ainsi que des commissions régionales des Nations Unies et des organisations économiques régionales autour du thème « Mécanismes consultatifs interétatiques sur la migration et pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ».
- L'Organisation a poursuivi son action pour intégrer la migration dans les négociations mondiales sur le climat menées au titre de la CCNUCC, en collaborant avec le Secrétariat de cette dernière. Elle a rejoint l'Equipe spéciale chargée de la question des déplacements de population, créée au titre de l'Accord de Paris, et est à la tête d'activités menées dans le cadre du plan de travail 2017-2018 dans des domaines se rapportant aux politiques et pratiques nationales, régionales et internationales ainsi qu'aux données et à l'évaluation.
- En sa qualité d'invité permanent du Comité de pilotage de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, l'OIM apporte un appui essentiel à la mise en œuvre du plan de travail 2016-2019 de cette dernière, qui vise à répondre aux besoins de protection des personnes déplacées par-delà les frontières en raison de catastrophes naturelles et du changement climatique.
- Au premier semestre de 2017, 119 décideurs de quatre pays (Ghana, Madagascar, Mozambique et Namibie) ont bénéficié du programme de l'OIM de renforcement des capacités en ce qui concerne la multithématique migration, environnement et changement climatique. Pour mettre en œuvre ce programme, l'Organisation se sert du manuel *Migration, environnement et changement climatique : Manuel de formation (Guide du Facilitateur)*, qui existe dans cinq langues (anglais, azerbaïdjanais, espagnol, français et russe).

Objectif 1 : Une gouvernance et des politiques efficaces en matière de migration devraient viser à l'amélioration du bien-être socioéconomique des migrants et de la société

- 34 486 migrants ont bénéficié de cours de formation de l'OIM.
- 21 300 demandeurs d'emploi migrants ont directement bénéficié de services de l'OIM afférents aux cadres de migration de main-d'œuvre.
- A ce jour, 14 146 victimes de la traite d'êtres humains et autres migrants vulnérables ont bénéficié d'une aide directe de l'OIM en 2017.
- A ce jour, l'OIM a formé, en 2017, quelque 25 000 fonctionnaires gouvernementaux et membres du personnel d'organisations non gouvernementales à la prévention et au repérage de la traite, à la poursuite des auteurs et aux mesures de riposte.
- 127 migrants vulnérables ont reçu une aide au titre du Fonds d'assistance global de l'OIM.

Objectif 2 : Une bonne gouvernance des migrations est fondée sur des mesures efficaces pour faire face aux aspects d'une crise relatifs à la mobilité

- Le Cadre opérationnel en cas de crise migratoire (COCM) continue d'orienter l'approche globale suivie par l'Organisation en matière d'interventions d'urgence. Au premier semestre de 2017, 36 bureaux ont élaboré ou révisé une stratégie d'intervention en cas de crise en s'inspirant de l'approche de la planification stratégique du COCM.
- En 2017, l'OIM est intervenue dans huit situations d'urgence de niveau 3. Trois d'entre elles, qui sont toujours en cours en Iraq, en République arabe syrienne et au Yémen, ont été décrétées à l'échelle du système. Une nouvelle situation d'urgence de niveau 3 a été décrétée à l'échelle du système au second semestre en République démocratique du Congo. Pour ce qui est des quatre autres, il s'agit de trois situations d'urgence en cours en Libye, au Nigéria et au Soudan du Sud, et une nouvelle situation d'urgence au Bangladesh, pour lesquelles le niveau 3 a été décrété en interne. Le niveau 3 a été désactivé au second semestre pour le Soudan du Sud.
- A cet égard, l'OIM a participé activement à plus de 90 % des 27 plans d'intervention conjoints et analyses communes des besoins.
- Toutes les mesures prises en réponse à une situation d'urgence de niveau 3 comprennent un volet de protection intégré ou spécifique, destiné pour l'essentiel à atténuer la violence sexiste ou à y riposter, à trouver des alternatives à la détention arbitraire, à fournir un soutien psychosocial et en matière de santé mentale, à offrir une protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et à fournir des services de protection de l'enfance.
- Tout au long de l'année, l'OIM a assumé de nouvelles responsabilités de chef de file après l'activation du groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps au Pérou (en avril, à cause des inondations) et en Somalie (en mai, en raison de la sécheresse). Elle a lancé de nouveaux programmes de fourniture d'abris et d'articles non alimentaires en réponse aux catastrophes survenues à Madagascar, au Mozambique et à Sri Lanka.
- Au titre des programmes, de plus en plus nombreux, qu'elle met en œuvre dans le monde entier dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, l'OIM continue de diriger l'initiative interinstitutions Global Solar and Water Initiative, qui promeut l'utilisation de solutions fondées sur l'énergie solaire dans des projets d'approvisionnement en eau en cas d'urgence.
- Les activités de transition et de relèvement de l'Organisation ont continué de revêtir une importance fondamentale dans plus de 52 pays au premier semestre de 2017, contribuant à la prévention ou au règlement de déplacements provoqués par une crise, et permettant de faire face à l'instabilité en temps de crise en rétablissant des services essentiels, en reconstituant les capacités des communautés et en soutenant la cohésion sociale en tant que partie intégrante de toute réponse à une crise. Les projets de stabilisation communautaire à grande échelle se sont poursuivis au Burundi, en République centrafricaine, en Iraq, au Niger, au Pakistan, au Soudan, en Turquie et en Ukraine, tandis que de nouveaux programmes ont été lancés au Kenya, au Liban, au Myanmar et en Turquie. Des programmes promouvant des solutions durables en faveur des personnes déplacées étaient en place dans 18 pays de sept régions.
- Le portefeuille de projets de consolidation de la paix a continué de s'étoffer. De nouveaux programmes de grande envergure en matière de désarmement, de

démobilisation et de réintégration, de gestion des conflits, et de prévention des conflits ont été lancés en Bosnie-Herzégovine, en République centrafricaine, en Mauritanie, au Nigéria et en Somalie, ainsi que dans la région du bassin du lac Tchad.

- L'OIM a fourni une aide en matière électorale et a apporté son soutien à des missions d'observation électorale en Algérie, au Honduras et au Libéria.
- La complexité des opérations de transport de l'OIM ne cesse d'augmenter. Des opérations de grande ampleur ont été menées dans des pays à haut risque, tels que l'Afghanistan, l'Iraq, la Libye, la République arabe syrienne et le Yémen. De janvier à juin 2017, l'OIM a facilité la réinstallation de 79 337 personnes vers 36 pays de destination, et a réimplanté 7 469 migrants dans 10 pays d'Afrique de l'Ouest et de la Corne de l'Afrique, au départ de la Libye.

Objectif 3 : Les migrations devraient se dérouler dans des conditions sûres, en bon ordre et dans la dignité

- Plus de 88 000 migrants temporaires et résidents permanents ont profité des services de traitement des demandes de visa de l'OIM.
- Environ 126 000 personnes ont reçu une assistance dans le cadre du Programme d'aide aux familles syriennes, mis en œuvre à l'appui du programme de regroupement de familles vulnérables en Allemagne.
- Quelque 440 600 évaluations sanitaires ont été réalisées dans plus de 80 pays, à l'intention tout à la fois de réfugiés en attente de réinstallation et de migrants ayant demandé divers types de visas d'immigration.
- Au cours du premier semestre de 2017, 78 bureaux ont mené des activités en matière de gestion des frontières, y compris des activités de renforcement des capacités. Vingt-six d'entre eux ont utilisé le Système d'information et d'analyse des données sur la migration (MIDAS), le système d'information sur la gestion des frontières de l'OIM.

Objectifs de développement durable

53. L'OIM a élaboré une stratégie interne sur la façon d'aider les gouvernements à mettre en œuvre les aspects des objectifs de développement durable qui se rapportent à la migration. Les divisions thématiques au Siège, et notamment la Division Migration et santé, ont rédigé des documents exposant en détail la manière dont leurs projets concernent les objectifs de développement durable. L'OIM et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies ont continué de travailler sur l'indicateur clé sur les migrations – l'indicateur 10.7.2 qui concerne le nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques de migration bien gérées. En outre, l'Organisation a publié un ouvrage sur la migration dans le Programme 2030, *Migration in the 2030 Agenda*, qui rassemble des articles thématiques expliquant le rapport entre la migration et les différents objectifs. Une formation interne sur le Cadre de gouvernance des migrations a été mise au point. Par ailleurs, l'OIM a organisé un certain nombre de séances d'information à l'intention de gouvernements nationaux sur les aspects des objectifs de développement durable qui se rapportent à la migration.

Evaluation et gestion efficaces des risques

54. Une solide gestion des risques est essentielle si l'OIM veut être bien préparée. La politique et le cadre de gestion des risques de l'OIM visent à identifier, évaluer et gérer avec

efficacité les incertitudes auxquelles l'Organisation est confrontée dans la réalisation de ses objectifs. Au premier semestre de 2017, tous les bureaux régionaux ont adopté la politique de gestion des risques de l'OIM. Au Siège, la direction a participé à une évaluation du risque de mauvaise presse destinée à mettre à jour le registre des risques, de façon à tenir compte des changements importants survenus dans le contexte de l'Organisation. Par ailleurs, des ateliers sur la gestion des risques ont été récemment organisés dans des bureaux de l'OIM en Afghanistan, en Iraq, en Libye et en Turquie, afin de pouvoir systématiser notre approche en matière de gestion des risques, en particulier dans les lieux difficiles.

Gestion des connaissances

55. La période visée par le Cadre stratégique de gestion des connaissances (2013-2017) se termine bientôt. Conformément aux efforts déployés pour adopter une approche axée sur les résultats dans laquelle la gestion des connaissances est fondamentale, l'OIM soumettra le Cadre à une évaluation au début de 2018. Un certain nombre d'outils sont déjà en place ou en cours d'élaboration, qui doivent permettre à l'OIM de devenir une véritable « organisation en apprentissage permanent ». Ce sont, entre autres, le système PRIMA, de nouvelles plateformes en ligne, et des portails de connaissances pour les différentes divisions thématiques de l'OIM, qui permettent d'enregistrer et de partager les résultats sur le terrain et au Siège.

CHANGEMENT

56. L'OIM est résolue à innover, à renouveler la réflexion et à rester à la pointe des politiques relatives à la migration. Elle demeure attentive aux besoins en constante évolution des migrants – une compétence qu'elle a acquise au fil de nombreuses années d'expérience – et est prête à s'ajuster et à s'adapter pour servir les migrants et les Etats Membres de manière responsable et pour répondre à leurs besoins les plus fondamentaux.

Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

57. Le 19 septembre 2016, les Nations Unies ont organisé un sommet sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. Le document final, la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, a mis en route un processus de consultations et de négociations intergouvernementales menées par les Etats et devant déboucher sur un accord qui doit énoncer des engagements concrets pour renforcer la coopération mondiale en matière de migration – le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

58. Le processus relatif au pacte mondial est la première tentative de cette envergure qui vise à s'accorder sur les principes qui régissent la gouvernance des migrations. Il offre la possibilité de changer durablement la façon dont les gouvernements géreront les migrations, dans l'intérêt tout à la fois de la société et des migrants. L'OIM respecte pleinement le fait que les discussions et les négociations sur le pacte mondial soient pilotées par les Etats. Elle a été invitée par les Etats Membres à assurer le service de ce processus mondial conjointement avec le Secrétariat des Nations Unies, en apportant ses compétences sur les plans technique et stratégique – une tâche à laquelle elle accorde un degré de priorité élevé.

59. Pendant la phase de consultations qui vient tout juste de s'achever, l'OIM a apporté son concours dans divers domaines à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les

migrations internationales, au Président de l'Assemblée générale et aux cofacilitateurs du processus relatif au pacte mondial. Elle a contribué à l'organisation de six consultations thématiques, en facilitant notamment la sélection des orateurs, et à la rédaction de six documents d'information. Son envergure mondiale lui a également permis de participer à l'organisation de consultations régionales sur le pacte mondial au sein des commissions régionales des Nations Unies, ainsi qu'à celle de nombreuses consultations multipartites tenues par les Etats à l'échelle nationale et infrarégionale.

60. L'OIM a facilité la participation de la société civile à plusieurs niveaux et, dans le cadre de son Groupe de recherche sur la migration, a permis à des chercheurs du monde entier spécialistes des questions de migration, possédant de solides connaissances des différents secteurs géographiques ainsi que des compétences spécialisées, d'apporter leurs contributions et de fournir leurs analyses. Son objectif principal était de mobiliser les Etats Membres et d'autres acteurs pour qu'ils participent au processus, afin de faire en sorte qu'un échantillon le plus large et le plus varié possible d'acteurs puissent avoir leur mot à dire dans cette entreprise, qui pourrait bien définir le programme d'action mondial sur la migration pour les années à venir. L'OIM continuera d'apporter son soutien jusqu'à la fin du processus d'élaboration du pacte mondial, comme le prévoit la résolution de l'Assemblée générale 71/280.

61. En février 2018, les cofacilitateurs du Mexique et de la Suisse devraient présenter aux Etats Membres un avant-projet de pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Celui-ci servira de base pour les négociations, qui doivent durer jusqu'en juillet 2018. Le cadre de suivi et d'examen, après l'adoption du pacte mondial, sera un aspect fondamental des négociations pour les Etats Membres. Les points de vue de l'OIM sur la nature et les éléments de ce cadre sont énoncés dans sa contribution au rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la question.

62. Nous estimons que le suivi du pacte mondial devrait être assuré par les Etats Membres et faire appel à la participation effective des organismes des Nations Unies et des partenaires régionaux compétents, de la société civile, du secteur privé, des milieux universitaires, des migrants et des diasporas, ainsi que d'autres acteurs. Tout mécanisme de suivi devrait s'articuler clairement avec la mise en œuvre et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030, étant donné que la mise en œuvre du pacte mondial et la réalisation des objectifs de développement durable se rapportant à la migration se renforceront mutuellement. Un tel mécanisme devrait reposer sur les éléments clés ci-après :

- Objectifs d'étape à l'aune desquels l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements concrets est régulièrement examiné, afin d'identifier les résultats obtenus, les obstacles et les mesures prioritaires ;
- Mesures de renforcement des capacités conformes aux priorités identifiées ;
- Concertations régulières et ouvertes pour continuer à bâtir un consensus sur les questions en souffrance et relever les défis qui surgissent.

63. L'Organisation demeure fermement résolue à représenter les besoins des migrants et des gouvernements, en partenariat avec le secteur privé et la société civile, jusqu'à l'adoption du pacte mondial et ultérieurement.

Changements institutionnels

Formulation de politiques à l'OIM

64. En raison de la croissance exponentielle de l'Organisation et de son entrée dans le système des Nations Unies, les Etats Membres ont exprimé le souhait qu'elle participe davantage aux processus politiques à l'échelle mondiale et régionale. Du fait de son caractère transversal, la migration figure dans de nombreux cadres multilatéraux, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, l'Accord de Paris, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et le Nouveau Programme pour les villes. En sa qualité d'organisme chef de file dans le système des Nations Unies pour les questions de migration, l'OIM est de plus en plus amenée à faire la preuve de sa capacité de formulation de politiques. Elle apporte déjà son soutien et ses compétences aux gouvernements en matière d'élaboration de politiques de gestion des migrations, en tirant parti, pour les conseiller, de la multitude d'enseignements qu'elle a tirés et de pratiques exemplaires dont elle dispose. Elle a contribué à la gouvernance des migrations, comme nulle autre institution existante ne pourrait le faire. L'Organisation assure en outre le secrétariat d'un grand nombre de processus consultatifs régionaux sur la migration. Le renforcement de l'efficacité opérationnelle, de l'efficience et de la souplesse de l'Organisation passe impérativement par un développement de sa capacité de formulation de politiques.

Transparence et obligation redditionnelle

65. La transparence et l'obligation redditionnelle sont deux caractéristiques fondamentales que doit posséder l'OIM pour pouvoir mener son action dans le monde entier en application de son mandat. En mars 2017, l'OIM est devenue membre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), qui réunit les donateurs et les pays bénéficiaires, les organisations de la société civile et d'autres spécialistes de l'information sur l'aide au développement qui s'engagent à collaborer à l'amélioration de la transparence de l'aide. Conformément aux engagements qu'elle a pris au titre du Grand compromis et dans le cadre de ses efforts constants de transparence, l'OIM est déterminée à publier ses données en appliquant la norme de l'IITA, et prévoit de publier son premier jeu de données pilote au début de 2018.

Durabilité environnementale

66. L'OIM a lancé un programme de travail institutionnel sur la durabilité environnementale dans le but d'intégrer systématiquement les principes y afférents dans ses politiques, opérations et programmes. A terme, elle a pour objectif de faire en sorte que ses activités soient durables sur le plan environnemental et climatiquement neutres, et, d'ici à 2030, d'être reconnue comme étant à la tête des efforts déployés en matière de durabilité environnementale dans le cadre de la gestion des migrations, dans le droit fil de son ferme attachement au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Actuellement, l'OIM prévoit de mettre en place, en 2018, une politique de l'environnement institutionnelle, qui doit principalement mettre les activités de l'OIM en conformité avec les normes environnementales mondiales et améliorer la durabilité environnementale, l'utilisation rationnelle des ressources et la qualité des effets directs obtenus par l'OIM.

67. Il est également prévu de créer un système de suivi des résultats et de mobiliser des partenaires du secteur privé, des institutions universitaires de pointe et des organisations

non gouvernementales. A ce jour, quatre partenariats importants ont été noués avec les entités ci-après en vue de faciliter la mise en œuvre de pratiques écologiquement viables : le Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies ; l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (concernant les solutions privilégiant l'énergie renouvelable) ; la Facilité de dialogue et de partenariat de l'Initiative de l'Union européenne pour l'énergie ; et l'initiative de coordination des évaluations portant sur l'environnement dans l'action humanitaire menée conjointement par l'Agence des Etats-Unis pour le développement international, le Groupe conjoint de l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Agence suédoise pour la protection civile et le Fonds mondial pour la nature. Par ailleurs, un inventaire environnemental a été réalisé au Siège conformément aux prescriptions des Nations Unies.

Technologie de l'information et des communications

68. L'OIM s'apprête à perfectionner ses systèmes informatiques afin de parer aux risques pour la sécurité que posent les progrès réalisés dans le domaine des cybertechnologies. Elle est déterminée à s'atteler à cette question, et réalise des investissements à l'échelle mondiale pour garantir la sécurité de ses systèmes et bases de données. Nous envisageons de mettre ce projet rapidement en œuvre dans un proche avenir.

69. L'OIM tire également parti des nouvelles technologies pour réaliser des progrès dans le domaine des applications mobiles et en ligne. A ce jour, plus de 8 000 utilisateurs dans le monde sont connectés à une plateforme en ligne fournie par une société informatique multinationale qui donne accès à des services et à des applications en ligne. En juin 2017, un nouvel outil de gestion des tickets et de la relation client a été lancé à l'intention des services d'assistance informatique à Genève et aux centres administratifs de Manille et de Panama. Ce système en nuage est censé être un portail unique capable de recueillir et de gérer l'ensemble des tickets et des demandes à l'échelle de l'Organisation. L'OIM a également entrepris de mettre au point MigApp, une application qui fournit aux migrants des services et des informations relatifs à la migration. Enfin, le système PRIMA de gestion des projets contribuera de manière déterminante à une gestion efficace et transparente des projets de l'OIM à compter de 2018.

CONCLUSION

70. Un peu plus d'une année s'est écoulée depuis que l'OIM est entrée dans la famille des Nations Unies. Une année de continuité, de cohérence et de changement, mais aussi de croissance.

71. Il me semble qu'on peut dire à juste titre qu'au cours de cette année, l'OIM a fait la preuve de sa volonté et de sa capacité de renforcer ses liens de coopération avec ses organisations partenaires au sein des Nations Unies, tout en préservant ses qualités essentielles que sont sa réactivité, son efficience, son rapport coût-efficacité et son indépendance.

72. En raison des changements et des possibilités liés à la croissance, de nouveaux défis se profilent, tandis que la communauté internationale en charge des questions de migration travaille à l'élaboration d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Je suis certain qu'en œuvrant de concert, nous réussirons à faire en sorte que les résultats de ce processus soient dans l'intérêt des migrants et des Etats Membres de l'OIM.